

LA POSTE

Direction de la Martinique

Monsieur Hervé Pinto
Cadre de la PPDC

S/c de Jacques-André CRATERE
Directeur de la PPDC

Fort de France, le 17 décembre 2008

Depuis quelques jours, vous prenez des initiatives contraires à vos obligations d'encadrant à la PPDC, vous prévalant d'une qualité de Secrétaire Général d'un Syndicat non représentatif à La Poste, selon les termes même d'un jugement récemment prononcé en référé par un tribunal de Fort de France.

Ce faisant, non seulement vous vous mettez en dehors de vos obligations élémentaires de Cadre, mais plus grave encore, vous entraînez des agents à votre suite, qui de bonne foi pensent être couverts par une action légale de représentation du Personnel, alors même qu'ils se trouvent par votre faute en situation irrégulière et s'exposent ainsi par votre comportement irresponsable à des sanctions disciplinaires.

Ceci est inacceptable et constitue une faute lourde de votre part pour laquelle je souhaite recueillir des explications circonstanciées.

Vous êtes donc convoqué le jeudi 18 décembre 2008 à 11 h à la Direction Départementale, *à mon bureau.*

Le Directeur de La Poste
de la Martinique

Jean-Luc KOZAR

Remis le 17/12/08

